

AR PREFECTURE

017-211702410-20210209-D20210213-DE
Reçu le 17/02/2021

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 09 FEVRIER 2021 - N° 2021/13

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 09 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni à 20h30 en mairie, en 1^{ère} session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 02 février 2021

Date de l'affichage : 10 février 2021

Etaients présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET et Nathalie CHATEFAU, Claude NEREAU, Marc LIONARD et Gaëtan BUREAU

Etaients excusés : Annie CHARRASSIER, Claire RAMBEAU-LEGER et Lionel NORMANDIN

Monsieur Ludovic GIRARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

Sous le N° 017 – 211702410 – 2021 _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2021

OBJET : Dossier DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Demande de Subvention au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) avec plan de financement

Vu le décret du 27 février 2015, publié le 1^{er} mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les communes ou EPCI compétents seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées,

Vu l'Arrêté Ministériel du 15 décembre 2015 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du Maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la commune,

Vu l'Arrêté du Maire du 20 juin 2018 qui prévoit l'état existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie qui comprend la liste des points d'eau publics, privés et privés conventionnés,

Considérant que la RESE, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'Incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie,

Considérant que la commune par délibération n° 2018/13 du 28 mars 2018 a décidé de confier à la RESE le contrôle ses points de Défense Incendie,

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la DECI, la commune peut bénéficier d'un soutien financier de l'état au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). La DETR permet de subventionner des projets d'investissement avec un taux d'intervention de 60%.

Le Montant total HT du projet de la DECI pour la 2^{ème} tranche est de 111 895,50€ ce qui représente une subvention DETR 2021 d'un montant HT de 67 137,30€ (60% de 111 895,50€).

AR PREFECTURE

017-211702410-20210209-D20210213-DE
Reçu le 17/02/2021

Coût estimatif de l'opération (2 ^{ème} tranche)	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Travaux Poteaux incendie	0,00 €
Travaux bâches	87 648,50 €
Travaux accessibilité Point d'Eau Naturel	24 247,00 €
COUT TOTAL HT	111 895,50 €

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	111 895,50 €	67 137,30 €	60 %
CD 17	Sollicité	111 895,50 €	22 379,10 €	20%
Sous Total			89 516,40 €	
Autofinancement		111 895,50 €	22 379,10 €	20%
COUT TOTAL HT			111 895,50 €	

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant HT de 67 137,30 euros,
- **D'INSCRIRE** la dépense et la recette de la DETR au Budget Prévisionnel de 2021,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et considérant l'intérêt de cette opération, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant HT de 67 137,30 euros,
- **INSCRIT** la dépense et la recette de la DETR au Budget Prévisionnel de 2021,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à cette opération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702410 - 2021 ___

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : ___ / ___ / 2021

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

